



**HAL**  
open science

# ACTEURS MEDIATIQUES ET ACTEURS RELIGIEUX AU SENEGAL : L'IMPOSSIBLE ENTENTE ENTRE DEUX POUVOIRS

Serigne Sylla

► **To cite this version:**

Serigne Sylla. ACTEURS MEDIATIQUES ET ACTEURS RELIGIEUX AU SENEGAL : L'IMPOSSIBLE ENTENTE ENTRE DEUX POUVOIRS. *Della/Afrique*, 2021, 3 (7), pp.129-146. hal-03970736

**HAL Id: hal-03970736**

**<https://hal.science/hal-03970736>**

Submitted on 2 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# ACTEURS MEDIATIQUES ET ACTEURS RELIGIEUX AU SENEGAL : L'IMPOSSIBLE ENTENTE ENTRE DEUX POUVOIRS

**Dr Serigne SYLLA**

*Sociologue, chercheur au Laboratoire GERM,  
Université Gaston Berger de Saint-Louis.  
serignesylla@gmail.com*

## Résumé

*Ce texte discute des relations entre le champ médiatique et le pouvoir religieux au Sénégal. Plus précisément, il s'agit d'une analyse de la manière dont le traitement médiatique des faits en rapport avec la religion et surtout les confréries musulmanes constitue un risque que subissent les acteurs des médias au Sénégal. Ainsi, à partir d'une recherche documentaire et empirique, il est constaté un champ médiatique en pleine effervescence et en quête d'autonomie dans un environnement dominé par un pouvoir religieux qui a fini d'imposer sa force dans le domaine socio-politique au Sénégal. C'est un pouvoir souvent porté par des leaders musulmans communément appelés des « marabouts » qui jouissent d'une certaine légitimité traditionnelle et charismatique leur permettant de diriger des masses. Ce pouvoir étant hostile aux critiques et aux controverses limite la liberté et l'autonomie des médias du fait de la violence symbolique et de la violence physique que subissent les journalistes devant traiter d'un trait ayant un lien direct ou indirect avec ces personnalités religieuses. Ce qui est ainsi analysé comme un risque pour les acteurs des médias qui sont menacés, bastonnés et saccagés par des disciples regroupés comme une police parallèle au service de leurs guides. Comme solution à cette situation, cette contribution propose et justifie la spécialisation des journalistes sénégalais surtout dans le domaine religieux. Cela pourra limiter certaines « dérives » considérées comme la cause principale de cette relation conflictuelle entre le champ médiatique et le pouvoir religieux au Sénégal.*

**Mots clés :** *Acteur médiatique, Acteur religieux, Pouvoir, Risque, Violence.*

## Abstract

*This contribution discusses the relationship between the media field and religious power in Senegal. Specifically, it is an analysis of how the media treatment of facts having to do with religion and particularly the Muslim brotherhoods constitutes a risk to which media actors in Senegal are subjected. Thus, from a documentary and empirical research, it is observed a media field in full effervescence and in search of autonomy in an environment dominated by a religious power which has finished imposing its force in the socio-political field in the Senegal. It is a power often carried by Muslim leaders commonly referred to as "marabouts" who enjoy a certain traditional and charismatic legitimacy allowing them to lead masses. This power, being hostile to criticism and controversy, limits the freedom and autonomy of the media due to the symbolic violence and the physical violence suffered by journalists having to deal with a feature directly or indirectly linked to these religious figures. This is thus analyzed as a risk for media actors who are threatened, beaten up and sacked by disciplines grouped together like*

*a parallel police at the service of their guides. As a solution to this situation, this contribution proposes and justifies the specialization of Senegalese journalists, especially in the religious field. This could limit certain "drifts" considered to be the main cause of this conflicting relationship between the media field and religious power in Senegal.*

**Keywords:** *Media actor, Religious actor, Power, Risk, Violence.*

## **Introduction**

La société moderne est caractérisée par la laïcisation progressive et la sécularisation se manifestant par un désenchantement du monde. La religion est devenue dès lors un phénomène comme les autres pouvant faire l'objet de discussion publique et de raisonnement critique. Ce qui donne ainsi aux médias toute la latitude d'en faire un sujet de débat et de controverse.

Force est de noter cependant que cela ne se présente pas de la même manière dans toutes les sociétés humaines. En effet, si l'avancée de la laïcité et de la sécularisation de la société occidentale a constitué un facteur de banalisation et privatisation de la religion, au Sénégal, avec un fort encrage confessionnel de la population, ce phénomène ne saurait connaître la même tolérance. Se particularisant par une représentativité de la religion et de l'Islam en particulier (95% environ de la population), la société sénégalaise subit toujours la force d'un pouvoir religieux très fort. Ce qui remet ainsi en cause l'autonomie de tous les autres secteurs et principalement celui des médias. C'est un pouvoir souverain à côté des autres et qui n'accepte pas de critiques. Ce qui rend sensible le religieux au Sénégal.

Sur le plan théorique, des chercheurs de disciplines diverses ont tenté d'interroger ce phénomène de la relation entre les médias et la religion. Pour Bernard Dagenais (1996), les religions ont besoin des médias pour une meilleure couverture et leur développement. Ndiaga Loum (2005) édifie sur la relation entre le pouvoir maraboutique et le champ médiatique qui reste moins fort que le premier au Sénégal pour se demander après comment le pouvoir maraboutique remet en cause l'autonomie des médias. Par ailleurs, Philippe Riutort (2002) analyse le traitement médiatique des religions dans sa partialité. Il présente la presse confessionnelle comme une presse d'opinion. Dans un autre registre, Mactar Silla (2008) examine le traitement de la religion dans les télévisions africaines. Il part du constat général selon lequel la religion

reste un sujet délicat. Cette délicatesse rend ainsi difficile son traitement médiatique. Il s'est intéressé aussi aux contenus, à la qualité et aux objectifs des émissions religieuses qu'il qualifie de pauvres, monotones et ennuyantes. D'autres penseurs comme Edouard Mills-Affif (2005) ont évoqué le problème du traitement caricatural de l'image du religieux. Ce phénomène se manifeste par la diabolisation de l'islam dans les médias occidentaux. D'après ces constats, il y a ainsi un problème qui mérite d'être éclairé : l'ambiguïté de la relation entre le champ médiatique et le pouvoir religieux au Sénégal.

L'objet de cette réflexion est l'analyse de la relation conflictuelle entre le pouvoir médiatique et le pouvoir religieux au Sénégal. Autrement dit, il est ici question de montrer comment le traitement médiatique du fait religieux constitue un risque permanent que subissent les acteurs des médias au Sénégal. Le risque est conçu comme un danger éventuel, plus ou moins prévisible, ayant un rapport avec une situation ou à une action. Partant, de cette définition, il s'agit de parler dans le cadre de cette réflexion des risques de métier journaliste dans un environnement dominé par un pouvoir religieux hostile aux controverses.

Ce travail est le fruit d'une recherche documentaire et d'une enquête de terrain. La stratégie de recherche utilisée est la méthode qualitative avec l'entretien semi-directif avec des journalistes et de la méthode d'échantillonnage de boule de neige. Il est divisé en trois parties. La première présente les particularités des pouvoirs médiatiques et religieux au Sénégal. La deuxième s'est surtout focalisée sur l'analyse du traitement médiatique de la religion comme un risque. La troisième discute de l'entrave de la liberté de la presse par les religieux et les solutions envisagées.

## **1. Les médias et la religion au Sénégal : deux pouvoirs aux rationalités conflictuelles**

Le pouvoir est étudié par les sociologues selon les différents niveaux qui vont du macrosociologique au microsociologique. En effet, à côté de la sociologie des organisations qui s'intéressent au pouvoir dans les organisations, la sociologie politique et la sociologie des classes dominantes s'y intéressent pour l'étudier dans la structure des groupes

d'élite et les modalités dans son exercice. Dès lors, on peut retenir avec le sociologue allemand Max Weber (1995) que le pouvoir est relationnel et repose sur la domination.

### ***1.1. Les médias au Sénégal : la dynamique d'un champ en perpétuelle quête d'autonomie***

La formation et l'évolution du champ médiatique sénégalais est présentée en partant du monopole public jusqu'à l'avènement des télévisions privées des années 2000 en passant par la presse privée indépendante, les radios privées commerciales et les radios communautaires.

Dans les années 60 jusqu'au début des années 80, l'espace médiatique sénégalais n'était presque composé que de la presse publique même si l'on pouvait noter certains organes se réclamant du secteur privé comme *Le politicien*, *Promotion*, etc. C'est l'État qui avait le monopole médiatique en ayant en place que ses propres organes (Sylla, 2017). En ce qui concerne la presse écrite, nous pouvons retenir que le premier organe est *Dakar-Matin* créé en 1962 et a succédé à *Paris-Dakar* né en 1937. En 1972, le quotidien *Le Soleil* le remplace et devient dès lors le principal média de presse écrite de l'État sénégalais. Il s'affirme comme un média d'information générale tout en accordant un grand privilège aux sujets intéressant l'État. Ce média a gardé le monopole jusqu'aux années 80 pour voir naître ses rivaux. Cette période des années 60 marque aussi la naissance de la radio. Celle-ci a presque la même histoire que la presse écrite du fait de sa lente gestation au Sénégal. Elle coïncide avec l'autonomie des nations voire leurs indépendances politiques. Le Sénégal connaît sa première radio en 1957, *Radio Sénégal*, grâce à la loi-cadre. Elle devait ainsi jouer un rôle important dans le dispositif informationnel du pays qui tendait vers l'indépendance. Durant cette période jusqu'aux années 80, l'État gérait cette unique radio et les demandes de radios privées étaient sans issues favorables. Concernant la télévision, en 1963, le président Léopold Sédar Senghor avait pris position contre l'installation d'une télévision généraliste. Mais, il avait admis avec l'UNESCO en décembre de la même année une télévision exclusivement éducative qui a débuté en 1965. En décembre 1973, l'ORTS a été créé par la *loi no 73-51 du 4*

décembre 1973 sous l'autorité de l'État et la télévision est devenue généraliste.

La période des années 1980 marque le début de la privatisation du secteur médiatique sénégalais. En 1981, Abdou Diouf succède à Senghor et devient le deuxième président du Sénégal. Sous son magistère, la presse écrite est la première à en profiter avec une ouverture intégrale. De fait, nous avons assisté à une prolifération de nombreux titres parfois très critiques : *Walfadjiri* en 1983, *Sud Magazine* en 1986 puis *Sud Hebdo* en 1987 et *Sopi* en 1987. C'est en ce moment aussi que fut lancé le deuxième quotidien du Sénégal *Takusaan* de l'opposant Abdoulaye Wade.

Par ailleurs, les années 1990 est sans doute l'âge d'or des médias au Sénégal. De fait, en cette période, le *Groupe Sud Communications* crie à la discrimination. Ainsi, à la suite d'un combat juridique intense, le Gouvernement finit par céder. En 1994, *Sud FM* est lancée. Par la suite d'autres vont naître comme *Walf FM* et *Dunya FM* (Faye, 2008). Le Sénégal va alors se trouver avec un espace médiatique dominé par le secteur privé. Et cela va se produire pour la première fois que le pouvoir ne contrôlait plus de façon hégémonique l'espace médiatique. L'apparition de ces radios privées commerciales a complètement bouleversé le champ médiatique en imposant la diversité. En outre, à côté des radios privées commerciales, sont nées les radios communautaires et associatives. Au Sénégal, les pionniers des radios communautaires et associatives sont *Penc Mi FM* en 1996 dans la région de Thiès, *Gaynaako FM* en juin 2000 de Namrel dans la région de Saint-Louis, etc.

Mais, c'est seulement à partir des années 2000 avec l'accession du président Abdoulaye Wade au pouvoir que le secteur télévisuel commence à connaître la privatisation. C'est la période aussi des médias confessionnels. Cela a commencé avec l'installation de la *2sTV* en 2003. Viennent ensuite la *RDV* et *Walf TV*, la *TFM*, l'*Africa7*, etc. D'un autre côté, les médias confessionnels ont connu un développement récent mais rapide au Sénégal. La radio *Lamp FM* installée à Dakar en 2002 est la pionnière. Mais depuis 2011, des télévisions d'obédience musulmane sont nées comme *Touba TV*, *Lamp Fall TV*, *Al Mouridiyyah TV*, *Asafiyah TV*, *Tin TV*, etc. Il faut aussi noter dans ce lot *Espérance FM* de l'Église catholique.

Pourtant, des études plus récentes (Diome, 2012) ont édifié sur le fait que des médias d'obédience religieuse (presse écrite et radio) existaient depuis longtemps au Sénégal et ont été portés par des « réformistes » qui se levaient contre surtout le colonisateur et par la suite contre le gouvernement sénégalais de l'époque. Modou Diome (2012) les nomme « la presse islamiste » qui servait à leurs porteurs de moyens de contestation et de prédication. Nous pouvons noter *Réveil Islamique, Jammra, Allabou Akbar* et de la radio mort-née *Touba FM* en 1995 du *Dabira Hizbut-Tarqiyyah*. Cette rapide évolution du paysage sénégalais confirme ainsi tout son poids dans la construction de la réalité sociale. Mais le champ médiatique, dans cette mission d'information, critique et d'alerte ou de même de surveillance de l'environnement se heurte souvent avec un autre pouvoir que le représente le religieux au Sénégal. C'est un pouvoir qui a la particularité d'être hostile aux controverses.

## ***1.2. La religion au Sénégal: l'exception culturelle sénégalaise ou l'affirmation d'un pouvoir hostile aux critiques***

La définition wébérienne du pouvoir montre d'abord qu'avoir un pouvoir, c'est exercer une autorité. Exercer un pouvoir, c'est avoir la capacité d'orienter des actions à sa faveur et d'utiliser sa force considérée comme légitime pour sanctionner ou censurer.

Le Sénégal constitue un creuset des religions avec une domination de l'Islam et une minorité chrétienne visible. Sa population s'élève à environ 16 millions habitants selon les dernières estimations de l'ANSD. L'Islam sénégalais se particularise par une tradition confrérique. Les confréries sont des doctrines portées par des érudits musulmans ou marabouts. Au Sénégal, nous notons quatre confréries musulmanes : la *Qadrīyah*, le Tidjanisme, le Mouridisme et la confrérie des *Layènes*. L'Islam sénégalais connaît cependant d'autres groupes se réclamant d'un « Islam anti-confrérique » : c'est l'Islam réformiste (Thiam, 2010). Ce qui témoigne de l'existence d'un pouvoir religieux ou maraboutique au Sénégal que Ndiaga Loum (2005) présente comme un pouvoir qui s'impose devant tous les autres. C'est un pouvoir qui n'accepte pas la contestation. Il entretient dès lors une relation étroite avec le pouvoir politique qui reste toujours prêt à négocier avec lui. Ainsi, nous le définissons de manière générale comme le pouvoir qui

tire sa légitimité des forces socio-culturelles et traditionnelles de la religion. Partout, malgré la laïcisation des sociétés, ce pouvoir continue d'avoir une légitimité qui lui permet d'avoir une influence sur le fonctionnement de la société. Souvent, ses acteurs ont un statut particulier dans tout le pays. Il est souvent sollicité par les chefs politiques d'intervenir en cas de crise afin d'apaiser les masses.

Ce pouvoir entretient des relations avec les autres champs sociaux (politique, économique, médiatique, etc.), mais à chaque fois, il « *s'exprime avec plus de force que tous les autres pouvoirs légitimement établis* » (Loum, 2005 : 161). Il a une force extraordinaire face aux autres pouvoirs et il est renforcé par les chefs traditionnels musulmans que l'on appelle les marabouts. En effet, au Sénégal, « *on découvre une société profondément musulmane où les rassemblements des confréries réunissent des milliers de personnes. Les leaders musulmans mobilisent davantage que les leaders politiques ; ce sont eux qu'on appelle marabouts* » (Loum, 2005 : 362).

Ce caractère très particulier de l'islam au Sénégal, surtout l'importance qu'ont les acteurs religieux aux yeux du pouvoir politique principalement dans le cadre du maintien de la paix sociale et la grande masse de population derrière eux sont autant de facteurs qui justifient toute la légitimité et la force de ce pouvoir religieux dans ce pays. En effet, selon Loum, « *Les confréries musulmanes, en tant qu'organisations économiques, mais surtout en tant qu'institutions de médiation politique, apparaissent comme une pièce essentielle de régulation* » (Loum, 2005 : 363). Par conséquent, le pouvoir religieux analysé comme le pouvoir porté par les acteurs religieux et vu comme un champ a une influence forte sur les autres champs. Au Sénégal, c'est un pouvoir dont la légitimité peut être comparée à celle du pouvoir politique (O'Brien, 1978). De plus, il relativise et remet en cause l'autonomie du champ médiatique qui vit à jour sa pression avec une violence symbolique et une violence physique.

## **2. Le traitement de l'information religieuse : le risque au quotidien des médias sénégalais**

Au Sénégal, les journalistes devant traiter un sujet ayant un rapport direct ou indirect avec la religion s'arment toujours d'une grande prudence pour ne pas tomber dans la « dérive » qui a souvent comme répercussions des représailles violentes de la part d'un pouvoir



religieux. Ce qui constitue ainsi une sorte de violence symbolique et physique que vivent les journalistes. Dans une perspective sociologique, ces actes sont analysés comme étant des risques que vivent au quotidien les journalistes sénégalais dans l'exercice de leur profession.

### ***2.1. Le traitement caricatural des figures religieuses aux sources de la frustration des religieux sénégalais***

Dans l'analyse des relations conflictuelles entre les médias et les religions, nous pouvons évoquer le problème du traitement caricatural de l'image du religieux dans les médias occidentaux. Ce phénomène se manifeste par la « diabolisation » de l'Islam dans les médias occidentaux. Par conséquent, une idéologie de l'islamophobie est construite en Occident dont le principal vecteur reste les médias. L'Islam est en plus médiatisé dans un environnement marqué par la concurrence télévisuelle. À cet effet, l'information-spectacle et le manque de spécialistes de l'information religieuse et surtout islamique restent le facteur aggravant de cette couverture. Ce qui amènera des informations erronées non fondées sur les musulmans fournies par des « informateurs non-informés ».

Ainsi, certaines rédactions se servent dès lors des caricatures. Dans ce domaine, le média le plus célèbre est sans doute *Charlie Hebdo*. Ce magazine hebdomadaire français a défrayé la chronique entre fin 2014 et début 2015 dans le monde, surtout en France et dans les pays musulmans. En effet, dans son numéro 1177 du mercredi 7 janvier 2015, ce journal a publié une caricature du Prophète des musulmans Mohamed (PSL). Ce qui a provoqué une riposte violente de la part des musulmans. Par ailleurs, nous pouvons noter en 2009, les conflits entre la chaîne de télévision française M6 et la confrérie mouride (Sénégal). En effet, dans leur émission « Enquête Exclusive », un documentaire a été réalisé sur les mourides (« *La multinationale des vendeurs à la sauvette mourides* », <https://www.youtube.com/watch?v=JXE4p8wKiRM>). Dans ce documentaire, les mourides sont présentés de manière caricaturale : « *Le plus souvent ils sont Sénégalais et depuis plus de trente ans, ils ont mis au point un réseau clandestin digne d'une multinationale avec sélection des produits à vendre, repérage des emplacements les plus fréquentés et trafic de visas pour entrer légalement en Europe. Comment gèrent-ils cet étonnant business ? Par quels moyens en ont-ils accaparé le quasi-monopole ? Mais il y a plus surprenant : Ils font tous*

*partie d'une communauté qui récupère une partie des bénéfices pour construire au Sénégal des mosquées et des écoles religieuses. À leur tête, de richissimes et mystérieux marabouts aux pouvoirs financiers et politiques hors du commun. Qui se cache vraiment derrière cette étonnante organisation ? ».*

Dans ce film tourné en Europe, aux États-Unis d'Amérique et au Sénégal, M6 a présenté le Mouridisme non comme une confrérie musulmane mais comme une secte vénérant un homme, Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké son fondateur. Dans le reportage de même, il est dit que les mourides prient en direction du mausolée de leur guide et non en direction de la Mecque comme les autres musulmans. La relation disciple (*taalibé*) et guide religieux est présentée dans le documentaire comme une relation instrumentale, une exploitation de l'homme par l'homme : c'est leur interprétation du « *addy* », c'est-à-dire du cadeau donné par le disciple à son marabout, et de la participation des mourides aux grands chantiers de la confrérie comme la construction des mosquées ou des *daaras* (les écoles coraniques). Ce reportage a donné une image caricaturale au Mouridisme en Europe et pour ceux qui ne connaissaient pas cette confrérie. Il a fait aussi l'objet de beaucoup de commentaires de la part des mourides qui l'ont qualifié d'un « *lynchage médiatique* » et un « *acte de mauvaise foi de la part de la télévision M6* ».

Le jeudi 28 janvier 2016, le magazine *Jeune Afrique* a publié sur son site une photo accompagnée d'un commentaire jugé blasphématoire sur le fondateur de la confrérie du Mouridisme, Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké. L'auteur, Damien Glez, prétendait *ipso facto* illustrer un article sur l'homosexualité. Cet acte a suscité un tollé et créé des réactions du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel qui l'ont vigoureusement condamné.

Ce sont ces actes parmi tant d'autres qui peuvent être considérés comme des sources de la frustration du monde religieux et surtout de confession musulmane de mener un conflit avec le champ médiatique. Un conflit qui peut se manifester par des sortes de violence physique et de violence symbolique, des menaces et des harcèlements que subissent les journalistes travaillant au Sénégal.

## **2.2. De la violence symbolique à la violence physique du pouvoir maraboutique sénégalais sur les acteurs des médias**

Ndiaga Loum (2005) explique trois contours de la violence du pouvoir religieux et plus particulièrement maraboutique.

D'abord, il y a une « *affirmation directe d'un supposé pouvoir mystique pour nourrir la crainte des représailles inconnues et imprévues* » (Loum, 2005) : cela est lié directement à la personnalité du marabout ou du religieux. Dans la perception populaire la plus générale, le marabout est un élu de Dieu. Donc, parmi ses créatures, il est l'un des plus proches. C'est ce qui pousse même les fidèles à accepter une certaine domination symbolique et de se soumettre à lui. Les fidèles sont donc persuadés d'une proximité de leur marabout avec Dieu. À ce propos, un journaliste, A. Diallo, confie : « *Aujourd'hui, si le Président fait des erreurs, on allait tirer sur lui et si c'était le Pape ou le Kbalife général, personne n'irait rien dire. Et puis bon, gare à la personne qui va présenter ce journal.* » Ce qui montre que dans ce pays, le religieux est même plus respecté que le Président de la République. De plus, il nous raconte dans la même lancée : « *Récemment, je prenais une photo avec Serigne Modou Kara et les gens (ses taalibés) voulaient que je sois en bas et lui en haut et j'ai dit non. Je ne peux pas accepter ça. C'était ma philosophie mais après je savais que je mettais ma vie en danger. Heureusement qu'il a réagi* ». En effet, les *taalibés* considèrent que le marabout est un être supérieur et par conséquent, toute affirmation ou action irrespectueuse envers lui est un signe de perdition et que l'auteur recevra tôt ou tard une malédiction.

Ensuite, Loum (2005) constate une « *existence d'une police parallèle dont la vocation est d'abord dissuasive* » (Loum, 2005). C'est un des phénomènes qui ont consolidé le pouvoir maraboutique au Sénégal. Ce sont des *taalibés* qui s'organisent en tant que cellule de sécurité de leur guide et souvent ils sont des gens bien entraînés en arts martiaux. Nous pouvons ainsi donner l'exemple des *taalibés* de Serigne Modou Kara et des *Thiantakones* de Cheikh Béthio Thioune. Les journalistes parlant de leurs guides subissent ainsi une intimidation et des menaces de la part de ces derniers. Pour confirmation, un journaliste affirme que : « *C'est un terrain qu'il ne faut pas trop explorer. Les talibés sont là, ils sont les garde-fous, l'interface entre l'État, les médias et le marabout. Même si tu as des informations à dire sur le marabout, tu ne vas pas le dire tout de suite et n'importe comment. Il faut mettre des gants pour parler d'un chef religieux ou d'un grand marabout au*

*Sénégal*». Ce qui illustre toute une violence symbolique et une domination que subissent les journalistes devant les faits religieux.

Et enfin, Loum (2012) note comme un autre contour : « *l'instrumentalisation des pouvoirs légalement légitimés* ». En effet, « *il arrive que le pouvoir politique et les journalistes se fassent les défenseurs des actes et donc deviennent des porte-paroles des marabouts. Sollicités par le pouvoir politique (gouvernants et opposants), les marabouts monnayent chèrement leur soutien et attendent en retour considération et déférence* » (Loum, 2012). Ce qui est une relation gagnant-gagnant et peut être expliquée par la théorie de l'utilitarisme. Mais, un exemple de ce type de violence peut être le différend qui avait opposé en 1983 la RTS au Khalife général d'alors Serigne Abdoul Ahad Mbacké. C'est à la suite d'un refus de diffuser une déclaration du Khalife par l'ORTS que celui-ci avait intervenu pour exhorter les *taalibés* (fidèles) mourides à boycotter ce média public et à user les moyens traditionnels de communication typiquement mourides. Ainsi, il déclare : « *Si la [RTS] n'est pas capable de couvrir entièrement les événements de la confrérie au même titre que les autres événements, qu'on le considère comme la radio qui est au Mali. À partir d'aujourd'hui, poursuit-il, tout ce qui se passera dans la confrérie sera diffusé au niveau de la radio de la grande mosquée de Touba* ». Il faut savoir que cette violence symbolique est souvent subie par les acteurs des médias à travers des menaces, des harcèlements psychologiques de la part des marabouts, etc. À ce propos, l'ONG Article 9 note que « *des fidèles de chefs religieux ou des personnes qui s'en réclament viennent parfois à menacer tel responsable de presse ou tel journaliste pour avoir publié une information ou un commentaire défavorable à leur guide religieux* » (Article 9, 2007). Les témoignages de journalistes notés ci-dessus sont de parfaites illustrations.

De surcroît, après cette violence symbolique, les journalistes sénégalais subissent une violence physique qui se manifeste par des représailles violentes, des agressions, des saccages de locaux de presse, etc. C'est un constat que nous avons fait à travers des témoignages et des vécus des acteurs des médias. Les rapports conflictuels entre les médias et les religieux de ce pays ne datent pas d'aujourd'hui. En effet, en 1994 déjà, il y avait un incident qui avait opposé un hebdomadaire sénégalais, *Le Témoin*, aux dignitaires de la confrérie des *Layènes*. Cela était suite à une publication dans l'éditorial du *Témoin* du 04 janvier 1994 d'une information parlant des interdictions comme le port des

tenues indécentes sous l'ordre du Khalife à Cambéréne capitale de ladite confrérie. Le journaliste auteur de cet article analysait de manière critique le statut spécial de cette localité qui ne fonctionnait pas selon les mêmes règles que celles en vigueur dans le pays. Ce dernier fut après convoqué par le Khalife et fut menacé de punition comme des bastonnades et d'autres répressions d'ordre mystique. En 1999, c'est au tour d'un journaliste du quotidien *Le Matin* d'être victime d'agression pour avoir cité un marabout dans un article dans lequel il analysait une affaire de conflit politique. À la suite, sa chambre a été réduite en cendres et son frère pris en otage (Loum, 2005). Nous pouvons aussi noter l'agression en 2006 de Pape Cheikh Fall correspondant de la RFM à Mbacké par des disciples de Cheikh Béthio Thioune, les saccages des locaux du Groupe Walfadjri par les disciples de Serigne Modou Kara, etc.

Par le biais aussi de nos enquêtes, des journalistes ont livré des témoignages allant dans le sens d'analyser ces faits. M. G. Ngom, Rédacteur en chef d'un quotidien privé, sentant le risque, relate : « *en informant, en relatant des faits, tu peux heurter des talibés qui ne lisent pas, ils écoutent les revues de presse, ou ils voient les unes de la presse, ils s'en tiennent à ça, ils attaquent les organes de presse* ». Et son confrère P. C. Sylla, déplorant ces faits, souligne que : « *Ça, c'est de l'intolérance simplement, parce que les religieux ont une certaine vision, à tort ou à raison, ils croient qu'ils sont supérieurs. Ils voient tout le monde comme leurs disciples. Et quand vous avez une certaine liberté de ton, ça ne plait pas toujours et ça peut amener à des réactions différentes* ». Cela montre que le risque est là et il est réel et vécu au quotidien par les journalistes sénégalais.

De plus, nous pouvons noter sous ce même rapport les manifestations organisées dans tout à la suite de la caricature par *Charlie Hebdo* du prophète Mohamed (PSL). C'est le même cas aussi avec l'affaire *Jeune Afrique* sur Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, le guide spirituel et fondateur du Mouridisme, durant lesquelles, c'est la population qui s'est levée pour protester contre ces actes. Elle avançait des concepts comme : « *touche pas à Bamba* », « *Stop Jeune Afrique* », « *Halte à la caricature* », etc. Des faits qui ont fait certainement dire aux journalistes que le fait religieux ne peut pas être traité de la même manière que les autres faits. Ainsi, M. Bèye, journaliste, soutient que « *l'information religieuse ne peut pas être traitée de la même manière que*

*L'information économique ou l'information politique ou l'information ludique parce qu'on parle de religion, on parle de croyance et les passions que ce sujet-là réveille sont incommensurablement plus sensibles que les réactions sur une information sur l'économie, sur la politique, sur la santé, sur le sport, sur le ludique peuvent générer* ». Une raison pour laquelle, J. Marone avertit qu' « *il y a une ligne à ne pas franchir que ça soit du côté du prêcheur, que ça soit du côté du journaliste, je pense qu'il y a une ligne à ne pas franchir. Ça, c'est ma conviction* ». Ces risques sentis par les journalistes dans l'exercice de leur profession les ont poussés à toujours s'armer de la prudence et de la responsabilité.

### **3. La religion à l'épreuve de la liberté de presse au Sénégal ?**

Une question peut alors se poser : la religion n'est-elle pas une entrave à la liberté de la presse au Sénégal ? En effet, dans l'optique d'un spécialiste du droit des médias, Emmanuel Dérioux, la liberté de la presse peut être définie comme la « *Faculté d'agir, de sa propre initiative, sans y être contraint ni en être empêché par quelque personne, puissance ou autorité qui n'aurait pas été formellement habilitée, ou qui interviendrait pour des motifs, au-delà des limites ou selon des moyens autres que ceux correspondant aux pouvoirs qui lui ont été conférés* » (Dérioux, 2001 : 8). Suivant son optique, la liberté de la presse consiste pour les acteurs de la presse d'exercer leur métier dans une totale autonomie et sans contrainte qui ne peut venir d'aucune autorité.

#### ***3.1. Quand le pouvoir religieux entrave la liberté de la presse au Sénégal***

Au Sénégal, il est noté une certaine influence des groupes religieux dans l'exercice du journalisme. En effet, selon l'ONG Article 9 (2007), il y a des chefs religieux qui limitent explicitement la couverture médiatique qui les concerne. Elle ajoute que des guides religieux peuvent même parfois intervenir pour obliger la cessation des émissions d'une radio dans un territoire donné. Ainsi, il est noté : « *En octobre 2005, le khalife général des mourides, Serigne Salion Mbacké, avait ordonné la cessation des émissions de trois stations radios Fm installées dans la ville sainte de Touba. Il s'agissait de la Rts Touba Mbacké Fm, de Disso Fm Touba et de Radio Touba Hizbut Tarqiyyah. Le motif invoqué par le khalife général est de « préserver la ville sainte de pratiques occultes contraires à l'Islam et à la Suna* ». Et

Ibrahima Benjamin Diagne, journaliste, partant de son vécu, explique : « Nous avons vécu cette douloureuse expérience avec Disso Fm, la première radio d'informations générales installée à Touba, ville essentiellement confrérique. Dans cette zone, les gens ont une autre manière de voir une radio. Pour certains fanatiques, une radio dans cette contrée ne doit pas faire passer deux secondes de musique à l'antenne, ni permettre aux autres communautés et confessions de s'y prononcer... On voudrait nous imposer une radio molle, fade, « disciplinée », sans couleurs, ni sons. C'est pourquoi, notre radio a été interdite dès les premières heures de diffusion dans la capitale du mouridisme ».

Cela fait preuve de la force du pouvoir religieux qui fait sentir son influence dans les domaines de la vie socio-politique du Sénégal. En effet, au Sénégal, les sujets inhérents au religieux sont considérés comme tabous et les journalistes prennent souvent comme disposition l'autocensure. Cette analyse montre ainsi clairement que le poids des déterminismes socio-culturels l'emporte sur la loi temporelle et sur le professionnalisme du secteur de la presse.

### ***3.2. La censure et/ou l'autocensure : habitus social versus habitus professionnel***

Analyser ce phénomène nécessite forcément de revenir sur les concepts de Pierre Bourdieu (1984) comme l'habitus. Ce concept montre que classe sociale produit un style de vie qui est porté par les agents membres de ce monde social qu'il nomme champ. On peut l'appeler un *habitus social*. Mais la définition ne restreint pas l'habitus à ces types de groupe. Elle montre aussi qu'il est lié à tout groupe qui peut être social ou professionnel. Ce qui y inclut les corporations professionnelles, les professions, etc. On peut dire que le religieux a son habitus, l'étudiant, le journaliste, etc. C'est ce qui détermine sa façon de travail. On est ici dans le cadre de l'*habitus professionnel*.

Cependant, étant donné que le journaliste, avant d'être cet agent du champ journalistique, porte déjà en lui la marque de son groupe social (religieux, culturel, ethnique, etc.), il se trouve toujours à cheval entre son habitus social et son habitus professionnel. Et il peut arriver que ces deux entrent en conflit pour des intérêts particuliers et propres aux différents champs qu'ils représentent. En effet, en tant qu'individu social, membre d'un groupe social, le journaliste a des normes sociales à respecter et à porter. Mais aussi, en tant que membre

d'un corps professionnel, employé d'une entreprise, il a en même temps des règles à supporter. Et si toutefois ces deux mondes se trouvent dans des positions de contradiction, il sera un moment pour lui de choisir un camp, c'est-à-dire entre son habitus social et son habitus professionnel. C'est sans doute cela qui arrive souvent aux journalistes sénégalais dans le traitement médiatique de la religion.

Et comme solution souvent, ils adoptent l'autocensure pour se plier aux normes sociales au détriment des règles de leur profession. Sous ce rapport Ndiaga Loum explique : « *Au Sénégal, soulever certaines questions équivaldrait à déranger des habitudes qui, à force d'être cultivées dans le temps, sont devenues des héritages culturels, fortement défendus par des franges importantes de la population. (...) La question étant de savoir si le journaliste est prêt à remettre en cause un héritage culturel qui tire sa justification de la religion, même s'il le perçoit comme un obstacle à la démocratie* » (Loum, 2005 : 367-368). Cet état de fait limite en quelque sorte la liberté de la presse et l'autonomie des médias au Sénégal. Dès lors, un de nos enquêtés, M. Bèye, souligne : « *Ce qu'un journaliste français peut dire d'un religieux français, un journaliste sénégalais ne peut pas le dire d'un religieux sénégalais. On a des spécificités sociétales qui font que ce que le journaliste français peut dire de son religieux ne génère pas par exemple les conséquences de ce que le journaliste sénégalais dit d'un marabout ou d'un guide confrérique* ». A. Mbow ajoute à ce propos que : « *Il arrivera un moment où véritablement il faudra dire non ce n'est pas la bonne direction, il faudra reculer... c'est là où l'information est sensible parce que si un marabout dit quelque chose donc moi parfois je dis que ce n'est pas la peine de l'écrire. Si je l'écris, demain on pourrait me retrouver ici et j'aurais des problèmes parce qu'en réalité, c'est la masse qui ne comprend pas mais en réalité le marabout comprend* ». Une idée appuyée par un de ses confrères, qui défend que : « *La religion, elle est une entrave sur pas mal de choses, même sur la liberté des autorités qui nous gouvernent. Donc, la religion, ça bloque tout* ». Par conséquent, dans une perspective bourdieusienne de la théorie des champs, nous analysons les relations entre le champ médiatique et le pouvoir religieux sénégalais. Ce qui nous a ainsi permis de constater une remise en cause de l'autonomie et de la liberté de la presse par les acteurs religieux.



### **3.3. La spécialisation des journalistes comme solution**

Au Sénégal, le champ médiatique et le pouvoir religieux entretiennent des relations ambiguës qui se manifestent à la fois par la coopération et les conflits qui sont des risques que courent les journalistes dans l'exercice de leur métier. Ce qui est allé jusqu'à même limiter la liberté de la presse au Sénégal. Cependant, les journalistes rencontrés dans le cadre de nos recherches avancent comme solution à ces problèmes la spécialisation qui manque au niveau des rédactions. Une chose que regrette J. Marone en ces termes : *« Ils doivent être préparés dans la formation, parce qu'en général, dans les écoles, il n'y a pas encore de spécialisation. On vous enseigne tout dans le général, les techniques, la déontologie, l'éthique, les fondamentaux en fait du journalisme, les genres rédactionnels. Mais une spécialisation, ça reste. Il n'y en pas encore alors que c'est obligatoire pour pouvoir au moins préparer les informations et pour ne pas faire des informations »*. Et B. Diallo aborde la même idée quand elle constate que : *« Dans toutes les maisons de presse pratiquement, la spécialisation, ça pose problème. Les journalistes sont transversaux, ils traitent de tous les sujets, parce qu'au niveau des maisons de presse, c'est un problème de finance qui se pose. Ça se fait de temps en temps mais ça reste quand même »*. Ce qui fait preuve que la spécialisation est un atout pour les journalistes de pouvoir aborder des thèmes comme la religion.

Paradoxalement, dans toutes les rédactions, on retrouve un desk religions. Mais le problème avec ces desks est qu'il n'y a pas des journalistes. C'est souvent composé d'*oustaz* et d'*oustaza* et qui ne s'occupent du traitement de l'information religieuse durant les journaux. C'est pourquoi S. N. Ba, journaliste, avance l'idée selon laquelle la spécialisation des journalistes en religion fait défaut. De plus, il ajoute : *« je conçois mal un journaliste qui veut être spécialiste de l'Islam sans comprendre l'arabe qui est la langue de cette religion »*. Ce qui montre ainsi que la spécialisation est le seul moyen qui donne des capacités intellectuelles de pouvoir analyser ou même parler de certains faits complexes comme la religion et surtout dans un pays comme le Sénégal.

## **Conclusion**

Dans cette réflexion, il était question d'analyser les différentes facettes des relations entre le journaliste et l'acteur religieux au Sénégal.

Un thème qui s'est inscrit dans les contextes du pluralisme médiatique sénégalais avec la libéralisation intégrale des médias mais sur l'exception socio-culturelle qui se traduit par la formation d'un pouvoir religieux constituant une force alternative à côté du pouvoir politique.

Pour ce qui concerne les différentes relations entre le pouvoir religieux et le champ médiatique au Sénégal, il est à noter deux points essentiels. Premièrement, il est constaté un champ médiatique très diversifié avec le pluralisme des titres et une libéralisation des ondes. Cela a donné une abondante presse écrite, une pluralité des radios et des télévisions et récemment un lot important de supports d'informations en ligne. Ce libéralisme médiatique a aussi occasionné la naissance des médias confessionnels (web, radios, télévisions) depuis le début des années 2000. Enfin, en deuxième point, il est constaté aussi que le traitement de la religion a constitué un risque que courent les journalistes sénégalais. Nous sommes parti de ce que nous avons appelé les sources de la frustration des acteurs religieux qui se traduisent par un traitement partiel et caricatural du phénomène au niveau des médias surtout occidentaux pour évoquer ensuite, les violences symboliques et physiques que subissent les journalistes face aux acteurs religieux. Nous avons vu aussi comment le pouvoir religieux remet en cause les fondements de la liberté au Sénégal pour enfin terminer par analyser la spécialisation des journalistes comme une solution à ces différends entre ces deux champs.

Partant, comme constat général, il est important de noter qu'au Sénégal, il existe un pouvoir religieux très fort et hostile à la contestation et aux critiques. Ce qui expose les journalistes traitant le phénomène religieux et plus particulièrement maraboutique à des risques. Ce qui provoque une remise en cause de la liberté de presse et de l'autonomie des médias au Sénégal.

## Références bibliographiques

**Article 9** (2007), « La liberté d'expression : un défi pour la démocratie au Sénégal », Rapport, Janvier, [www.article9.org](http://www.article9.org)  
Bourdieu Pierre (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions du Minuit.

- Dagenais Bernard** (1996), « Les médias ont imposé une nouvelle logique à la religion », *Communication et organisation*, n°9.
- Dérieux Emmanuel** (2001), *Droit des médias*, Dalloz, 2<sup>ème</sup> édition.
- Diome Modou** (2012), *Médias, mouvement populaire et violence politique : le contrat social sénégalais à l'épreuve de la contestation et des urnes (2000-2012)*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal.
- Faye Mor** (2008), *Presse privée écrite en Afrique francophone. Enjeux démocratiques*. Paris, L'Harmattan.
- Loum Ndiaga** (2012), « L'espace public sénégalais réorganisé : Pouvoir, médias et Marabouts », *Éthiopiennes* n°88. Thématique : *Espaces publics africains, crises et mutations*.
- Loum Ndiaga** (2005), « La remise en cause de l'autonomie du champ médiatique par le champ maraboutique au Sénégal », *Questions de communication*, n°7.
- Mills-Affif Edouard** (2005), « L'islam à la télévision, les étapes de la médiatisation », *Cahiers de la Méditerranée*, 78.
- M6 TV** (2009), « La multinationale des vendeurs à la sauvette mourides », Enquête Exclusive, <https://www.youtube.com/watch?v=JXE4p8wKiRM>.
- O'Brien Donal Cruise** (1978), « Senegal », pp.173-188, in Dunn, ed., *West African States: Failures and Promise*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Riutort Philippe** (2002) « L'information en matière de religion. Une spécialisation moralement fondée ? », *Réseau / 1*, n°111.
- Silla Mactar** (2008), *Le pluralisme télévisuel en Afrique de l'Ouest. État des lieux*, Dakar, Institut PANOS.
- Sylla Serigne** (2017), *Champ médiatique et pouvoir religieux : les ambiguïtés d'une relation au concours de l'avènement des médias confessionnels sénégalais*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal.
- Weber Max** (1995), *Économie et Société*, Paris, Press Pocket, coll. « Agora ».